



Doc. 13079
21 janvier 2013

Le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4, insérer le paragraphe suivant:

« Si la grande majorité des personnes figurant sur la liste originale des 716 prisonniers politiques présumés tels qu'appréciés par les experts indépendants ne sont plus en prison, plusieurs cas ne sont toujours pas résolus, notamment trois dans lesquels les experts indépendants ont conclu qu'il s'agissait bel et bien de prisonniers politiques. »

Note explicative

- pour reprendre un paragraphe qui a été perdu lors du vote paragraphe par paragraphe pendant la réunion de la commission en juin ;
- cette phrase rappelle simplement des faits incontestables, comme faisant partie de la récapitulation des précédents travaux du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée sur la question dont le présent rapport assure le « suivi ».

Déposé par:

McNAMARA Michael, Irlande, SOC
MICHEL Jean-Pierre, France, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC

1. 2013 - Première partie de session

